

L'hon. M. Benson: Si j'ai dit que nous présenterions un avant-projet de loi, c'est afin qu'on puisse alors en prendre connaissance et peser les conséquences des divers changements sur le reste de la législation fiscale. J'ai aussi signalé que l'avant-projet serait déposé à un comité de la Chambre et que le gouvernement ne serait pas lié par les idées qu'il renfermerait, mais qu'il se sentirait libre de remplacer l'une ou l'autre si les instances faites au comité le persuadaient qu'il y va de l'intérêt du peuple canadien.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au sujet de la date du budget, mais puis-je l'adresser au leader du gouvernement à la Chambre? Comme les principaux changements apportés au Règlement tendent à ordonner les travaux de notre année parlementaire, le budget devant être présenté au printemps, le leader du gouvernement à la Chambre ne pourrait-il pas s'entretenir de cette question avec le ministre des Finances? Ne trouve-t-il pas qu'en remettant ce budget à l'automne nous désorganiserons la première année complète qui devait se dérouler sur une base régulière?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aborderai certainement avec le ministre des Finances la question de la présentation du budget au cours de la prochaine session, soit celle qui suivra.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le ministre parlait, il y a un instant, de réforme fiscale et d'un avant-projet. Étant donné qu'il ne peut y avoir de fiscalité sans monnaie, est-ce qu'il ne pourrait pas en même temps envisager une réforme monétaire, lors de l'étude de cet avant-projet de loi?

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire au ministre des Finances. Ne conviendra-t-il pas que son budget du 22 octobre était un budget différé qui, sans les élections, aurait normalement été présenté en mai? N'admettra-t-il pas aussi qu'il y aurait lieu à l'avenir d'exposer la situation économique du pays au printemps plutôt qu'à une date non définie?

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention au moment propice de mettre les députés au courant de la situation économique du pays, comme ils le désirent. Je le répète, si des changements importants se produisent par rapport aux prévisions que j'ai exposées dans mon budget du 22 octobre, je n'hésiterai pas à présenter un nouveau budget à la Chambre des communes. Cela ne signifie pas nécessairement des majorations d'impôts, mais j'expliquerai à la Chambre les changements survenus s'ils diffèrent beaucoup des prévisions faites en octobre.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

LA COMPARUTION DES INTÉRESSÉS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu le volumineux courrier que le gouvernement et tous les députés ont reçu de ceux qui estiment que la mesure proposée sur les droits successoraux aura des effets désastreux, le ministre voudrait-il utiliser ses bons offices pour assurer notamment à ceux qui représentent le groupe nombreux des Canadiens qui craignent les effets néfastes de cette mesure qu'ils pourront comparaître devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques et faire connaître leur opinion devant le Parlement, avant que la Chambre tranche la question?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on a reçu de nombreuses lettres à propos des modifications proposées à l'impôt sur les biens transmis par décès, modifications qui, je le répète, seront dans l'ensemble bénéfiques pour nos concitoyens. On a répondu à toutes ces lettres. En outre, j'ai fourni des renseignements à ce sujet à tous les députés, leur permettant ainsi de répondre également aux lettres qu'ils ont reçues.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Je pense que le ministre conviendra que son ministère n'a jamais reçu...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut poser qu'une question supplémentaire; il ne peut faire une déclaration supplémentaire.

L'hon. M. Hees: En raison de l'importance que présente cette question pour un grand nombre de Canadiens, le ministre pourrait-il user de son influence pour s'assurer que les